

# Bienvenue à la Résidence Le Comte Vert



**CLOUS DE CHAMBÉRY :**  
**Résidences Chambéry**  
17 rue du Chaney  
73 000 Jacob Bellecombette  
Tél : 04 79 69 57 45  
Fax : 04 79 96 97 92

**PÔLE LOGEMENT :**  
Domaine universitaire  
361, allée Hector Berlioz  
38 400 Saint-Martin-d'Hères  
Tél : 04 56 52 88 01



**173 avenue du Comte Vert  
73 000 Chambéry**

**L'ensemble du personnel est heureux  
de vous accueillir à la Résidence  
Le Comte Vert**

Toute l'équipe reste à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

En Résidence Universitaire, vivre en bonne intelligence nécessite le respect du règlement intérieur signé entre l'administration et vous-même lors de votre entrée.

Il donne les indications pour que chacun puisse au mieux appréhender cette nouvelle année d'études.

**Bonne année universitaire,  
La Direction de la Résidence.**



## Accueil Secrétariat

173 Avenue du Comte vert  
73 000 CHAMBERY  
Tél. 04 79 62 28 05 - Fax : 04 79 62 28 09  
residence.comte-vert@crous-grenoble.fr

La Résidence du Comte vert est située à proximité de la gare SNCF. Elle est desservie par les lignes de bus n°1, 2, 3 et 18. La gare SNCF est également desservie par la ligne n°9 qui relie les deux campus (campus de Jacob et du Bourget). Cette Résidence dispose de 84 logements à partager (T2) et de 6 logements individuels, répartis sur 2 bâtiments (Charles et Béatrice) de 6 étages chacun. L'accueil et le secrétariat se situent au 1er étage du Bâtiment Charles, Appartement C15.



## Services de la résidence

### Badge clé

À votre arrivée vous sont remis :

- > 1 clé de votre chambre, qui permet également l'ouverture de la boîte aux lettres.
- > 1 badge vous permettant l'accès à toute heure, de votre bâtiment. **Ce badge est personnel.**

En cas de perte, l'octroi d'un nouveau badge ou d'une nouvelle clé vous sera facturé.

### Courrier

- > Indiquez vos nom et prénom sur votre boîte aux lettres.
- > N'oubliez pas de communiquer votre adresse complète à vos correspondants.
- > A votre départ, avertissez-les de votre changement d'adresse.
- > Le secrétariat n'assurera pas le suivi de votre courrier.

### Internet

Toutes les chambres sont équipées d'un accès à Internet.

### Laverie

Une laverie est à votre disposition au 1er étage de chaque bâtiment (Charles et Béatrice).

- > L'accès à la laverie se fait à l'aide de votre clé, à tout moment.

### Garage à vélos

Un local à vélos, commun aux deux bâtiments, est à votre disposition au sous-sol de la Résidence. L'accès se fait depuis l'entrée de chaque bâtiment.

- > Vous pouvez obtenir une clé de ce local en échange d'une caution laissée à l'accueil de la résidence.

### Tri Sélectif

**Vous logez sur l'agglomération chambérienne, une collecte de tri sélective des déchets est mise en place.** Vos gestes quotidiens contribuent à préserver notre environnement.

- > **BAC MARRON** - déchets ménagers : pots de yaourt, de crème, barquettes en polystyrène, bouteilles d'huile en plastique, papiers gras, films plastique, ampoules...
- > **BAC JAUNE** - déchets recyclables : bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, suremballages en carton et papier.
- > **BAC VERT** - déchets en verre : pots, bocaux, bouteilles en verre sans couvercle ni capsule.

## Paiement du loyer

**Vous devez vous acquitter du montant de votre loyer avant le 10 du mois en cours.**

**Vous pouvez régler votre loyer :**

- > Par carte bancaire et en ligne : <http://reservation.crous-grenoble.fr>  
Paiement sécurisé via le site du Crous.
- > Par virement bancaire en retirant un RIB au secrétariat.
- > En espèces à l'accueil de la Résidence Jacob-Bellecombette uniquement.
- > Par chèque bancaire libellé à l'ordre du « CROUS Régisseur de recettes » (Indiquez au verso : votre nom, prénom, bâtiment, mois concerné et n° de logement.)

**Vous pouvez déposer vos chèques :**

- > A l'accueil de la résidence.
- > Dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

## Entretien de la résidence

**Les parties communes :**

Une équipe d'agents de service assure le nettoyage des couloirs de la résidence, des ascenseurs, escaliers et halls.

**Votre logement :**

L'entretien de votre logement est à votre charge. Une équipe de maintenance est présente sur le site.

- > Si vous constatez un dysfonctionnement dans votre logement, vous devez le signaler à l'accueil de la résidence.
- > Une intervention sera alors programmée par l'équipe de maintenance.

## Règles de vie

Vous avez signé à votre arrivée à la résidence, un règlement intérieur que vous vous êtes engagé à respecter. En cas de non-respect de ce règlement, des sanctions pourront être prises par la Direction. **Nous vous informons que le CROUS se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité et de salubrité dans les logements. Votre chambre doit être régulièrement entretenue.** Dans le cas contraire, des heures de nettoyage pourront être facturées lors de votre départ.

Par mesure de sécurité, aucun sac ne doit être accroché aux fenêtres de votre logement ni déposé dans les couloirs ou à proximité des issues de secours.

**Les sacs poubelle doivent être déposés dans les conteneurs extérieurs.**

**Aucun animal ne sera toléré dans les résidences.**

## Infos pratiques

### Conseil de résidence

En début d'année universitaire, des élections étudiantes sont organisées dans les résidences Crous pour désigner les représentants au Conseil de résidence. Moment d'échange entre la direction et les représentants des résidents, ce conseil permet d'aborder tous les aspects de la vie en communauté, les difficultés rencontrées ou des améliorations techniques à apporter à la résidence, les questions relatives à l'hygiène, la sécurité, ou l'organisation et la mise en place de projets culturels au sein des résidences.

### Demande de bourse et de logement

Pour l'obtention ou le renouvellement d'une bourse ou d'un logement, constituez votre dossier **Social étudiant (D.S.E.)** via le site du Crous Grenoble Alpes : [www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr) du 15 janvier au 31 Mai

### Demande d'aide au logement

**APL : Aide Personnalisée au Logement.** Connectez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr). L'ALS est versée directement au Crous par la CAF. Le montant est déduit du loyer. Seuls les revenus du locataire sont pris en compte. Si vous avez moins de 20 ans, il est important, avant de faire votre demande d'APL ou d'ALS, de vérifier que vos parents ne perdent pas le bénéfice des allocations familiales vous concernant.

**Plus d'infos :**  
**CAF de Chambéry : 08 10 25 73 10.**

**A noter que les étudiants logés en résidence universitaire ne sont pas redevables de la taxe d'habitation.**

### Se restaurer à petit prix

Des restaurants et des cafétérias universitaires, ouverts le midi, vous accueillent sur les sites de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac.

### Payer votre repas

**IZly** est une toute nouvelle solution 100% connectée. Il est désormais possible de régler vos repas par carte IZLY, QR code ou depuis son smartphone.  
**En savoir plus : [www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)**

### Pratique !

Géolocaliser tous les points de restauration sur [www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

